



Notice explicative

Création d'une piste cyclable de type « voie verte », reliant la commune de SAINTE-ANNE à la ville de VENDÔME

Contexte

Le projet de la piste cyclable reliant la commune de SAINTE-ANNE à la commune de Vendôme a été demandé par la commune de SAINTE-ANNE en 2021 afin de développer les modes de transports alternatifs et particulièrement les mobilités douces pour les habitants de notre commune et de l'aire urbaine et de sécuriser ces modes de transports. Ce projet s'inscrit également pleinement dans les objectifs de développement des mobilités douces du Département et de l'agglomération.

Ce projet est inscrit au schéma directeur départemental depuis 2022, en effet le Département a recueilli les projets locaux de liaisons cyclables de type trajet domicile-travail à l'échelle du Loir-et-Cher et que désormais la liaison cyclable entre le bourg de SAINTE-ANNE et l'entrée de l'agglomération de VENDÔME est inscrite au schéma départemental cyclable porté par le Conseil départemental.

La déclinaison de ce schéma prévoit que, pour certains tracés tels que celui visé, les collectivités locales demandeuses travaillent de leur côté sur l'acquisition des emprises éventuellement nécessaires en amont, afin qu'ensuite, une fois les maîtrises foncières disponibles, le Département puisse réaliser ou faire réaliser les travaux sous sa maîtrise d'ouvrage.

Le projet, tel qu'il se dessine à ce stade, implique d'utiliser le CR n°28 dont l'emprise de 6 m actuelle permettrait de conserver 2 voies distinctes : une voie pour la circulation des engins agricoles sans intervention sur la stabilité du CR (largeur 3 m) et une bande cyclable spécifique distincte.

Il implique également pour la commune, d'acquérir une emprise sur la parcelle ZB61, côté Sainte-Anne, appartenant à Monsieur Jean-Paul HOGU et la parcelle ZE17, côté VENDÔME, appartenant à Madame Jacqueline BESNARD (épouse MILON), parcelle également exploitée par Monsieur Jean-Paul HOGU.

L'objet de cette note a pour but de définir :

- les caractéristiques et le tracé de l'aménagement cyclable avec les 3 scénarios
- les rôles de chacun,
- de préparer les étapes du projet
- d'identifier les points difficiles.

Il est précisé que la composition du dossier d'enquête préalable est régie par l'article R.112-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et que l'enquête est organisée selon les dispositions des articles R.112-8 à R.112-27 du même code.

Les caractéristiques et tracé de l'aménagement

L'emprise foncière de 6 m le long de la RD 16 permet d'envisager un aménagement d'une piste cyclable de type « voie verte » (vélos et piétons), double sens, dédiée aux modes doux, en site propre.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 800 m de voie verte bidirectionnelle en trois tronçons
- Voie verte d'une largeur de 3 m
- Revêtement en grave émulsion couleur claire
- Sécurisation de la traversée du giratoire de la RD 957
- Section de 500 m de voie communale partagée Guignetière – Déchetterie
- Raccordement derrière la déchetterie de Vendôme

Diagnostic sur les itinéraires permettant de relier Sainte-Anne à Vendôme & bilan avantages/inconvénients entre les différentes solutions envisagées

Les scénarios étudiés pour le tronçon Sainte-Anne et le giratoire de la RD 957 (carte jointe en Annexe)

TRACE 1 (proposition CD41/Commune) :

SAINTE-ANNE - – Giratoire

Longueur = 1 200 m

Acquisition : longueur de 150 m sur 6 m de largeur, ce qui permettrait de réaliser l'aménagement

Avantage : tracé le plus court sur chemin d'exploitation existant appartenant au département et à la commune de SAINTE-ANNE, il permet de réaliser un aménagement d'une voie verte vélos/piétons sécurisé, en site propre, tout en conservant le chemin agricole. Il permet également de réaliser une meilleure gestion des écoulements d'eaux concernant une zone de stagnation des eaux en période de fortes pluies, identifiée au droit de l'entrée dans le bourg.
Inconvénient : acquisition nécessaire 150 m sur la parcelle de Monsieur Jean-Paul HOGU à l'entrée de l'agglomération de SAINTE-ANNE

Coût estimatif de cette section de 1 200 m = 675 000 € TTC

Raccordement nord du giratoire de la RD957 : acquisition nécessaire d'une emprise d'une longueur de 250 m sur 5 m de largeur, sur la parcelle ZE17, appartenant à Madame Jacqueline BESNARD (épouse MILON), ce qui permettrait de réaliser l'aménagement de la voie verte en site propre.

TRACE 2 (étude Commune) :

SAINTE-ANNE – Giratoire

Longueur = 1 465 m

Acquisition : 260 m

Avantage : tracé proche SAINTE-ANNE sur VC et chemin d'exploitation existant

Inconvénient \$1 acquisition nécessaire 260 m, de plus, les emprises VC et chemin d'exploitation existant ne permettent pas de réaliser un aménagement vélos / piétons en site propre, ce qui est donc moins sécurisé et confortable pour les vélos et les piétons. Ainsi il nécessiterait de refaire l'ensemble de la voie (structure + enrobés) sur une longueur de 450 m pour la voie communale et 600 m de chemin d'exploitation.

Coût estimatif de cette section de 1 465 m = 825 000 € TTC

Raccordement nord du giratoire de la RD957 : acquisition nécessaire d'une emprise d'une longueur de 250 m sur 5 m de largeur, sur la parcelle ZE17, appartenant à Madame Jacqueline BESNARD (épouse MILON), ce qui permettrait de réaliser l'aménagement de la voie verte en site propre.

TRACE 3a (étude Commune) :

SAINTE-ANNE – Giratoire « Broche Poisson » (2x2 voies)

Longueur = 1 660 m

Avantage : tracé sur VC et chemin d'exploitation existant sans acquisition

Inconvénient : trajet qui débouche sur le giratoire « Broche Poisson » de la route de Vendôme, la traversée de ce giratoire n'est pas sécurisée compte tenu de la nécessité de traverser une 2x2 voies, ce qui exclut ce tracé trop dangereux.

Le trajet est également plus long.

TRACE 3b (étude Commune) :

SAINTE-ANNE – Giratoire « Broche Poisson » (2x2 voies)

Longueur = 2 030 m

Avantage : tracé sur VC et chemin d'exploitation existant sans acquisition

Inconvénient : trajet qui débouche sur le giratoire « Broche Poisson » de la route de Vendôme, la traversée de ce giratoire n'est pas sécurisée compte tenu de la nécessité de traverser une 2x2 voies, ce qui exclut ce tracé trop dangereux également.

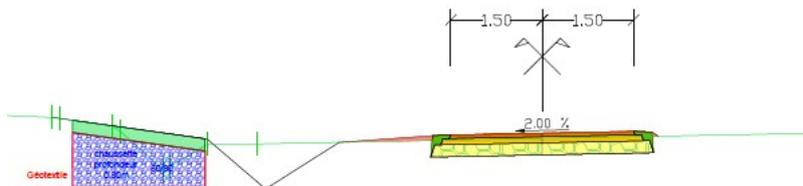
Le trajet est le plus long.

Description des sections à aménager

Le scénario « TRACÉ 1 » envisagé se décompose en 6 sections de travaux, pour une estimation d'un montant de 705 000 € HT soit 846 000 € TTC.

Section à la sortie de SAINTE-ANNE (sur emprise à acquérir) :

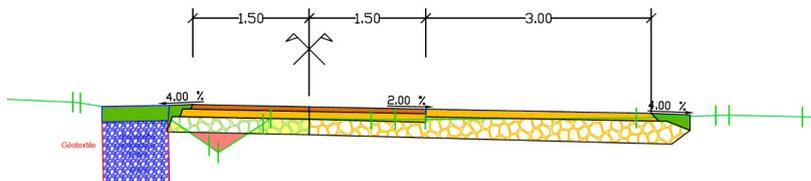
- Longueur = 150 m sur 6 m de largeur
- Voie verte de 3 m
- Fossé drainant + fossé élargi (pour meilleure gestion des écoulements d'eaux concernant une zone humide identifiée au droit de l'entrée dans le bourg)
- Profil en travers :



- Revêtement type grave émulsion
- Raccordement sur la rue de la Catinerie à l'entrée de l'agglomération de SAINTE-ANNE

Section sur le CR 08 SAINTE-ANNE / giratoire de la RD 957 (emprise domaine public) :

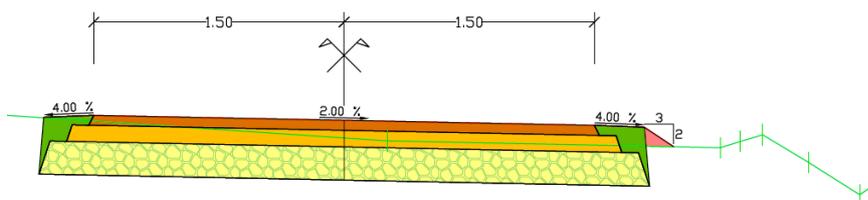
- Longueur = 1 200 m
- Chemin pour la circulation des engins agricoles de 3 m
- Voie verte de 3 m
- Fossé drainant
- Profil en travers :



- Revêtement type grave émulsion
- Sécurisation de la traversée dans le giratoire de la RD 957 (traversée en deux temps dans les îlots)

Section du giratoire de la RD 957 à la voie communale de la Guignetière (à acquérir) :

- Longueur = 250 m sur 5 m de largeur
- Voie verte de 3 m
- Profil en travers :



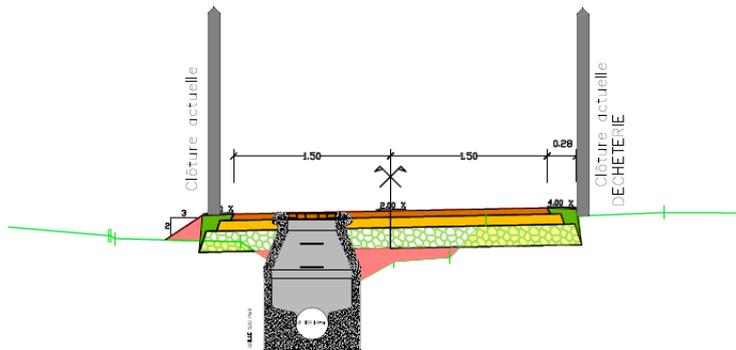
- Revêtement type grave émulsion
- Raccordement sur la voie communale de la Guignetière

Section de la voie communale de la Guignetière (travaux commune de SAINTE-ANNE) :

- Longueur = 500 m
- Voie communale existante partagée (compte tenu du faible nombre de véhicule)
- Reprise du revêtement en enrobé
- Uniquement jalonnement et quelques pictogrammes vélos

Section de la voie communale de La Guignetière au chemin à l'arrière de VALDEM (à acquérir par Vendôme) :

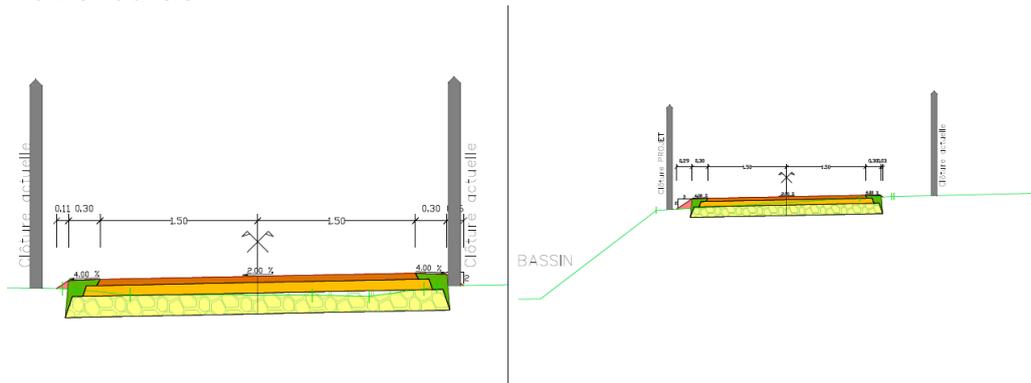
- Longueur = 100 m
- Voie verte de 3 m
- Profil en travers :



-
- Revêtement type grave émulsion

Section du chemin à l'arrière de Valdem à la ZA Vendôme :

- Longueur = 190 m
- Voie verte de 3 m
- Profil en travers :



- Revêtement type grave émulsion
- Raccordement à la Zone d'activité Sud de VENDÔME

Les rôles de chacun

Le Département étudie et réalise en maîtrise d'ouvrage propre les travaux de construction de la voie verte, sur les emprises disponibles, l'étude comprend la faisabilité de la sécurisation de la traversée de RD 957 au niveau du giratoire de SAINTE-ANNE.

La Mairie de SAINTE-ANNE entreprend les démarches d'acquisitions d'emprises foncières nécessaires pour la construction de la voie verte. Deux parcelles sont concernées :

- la parcelle à la sortie de SAINTE-ANNE (sur 160 m) le long de la RD 16
- et une parcelle le long de la voie communale (270 m) après le giratoire en direction de VENDÔME
- à Vendôme dans la ZA, une vérification doit être faite sur la possibilité de passage sur l'emprise du Syndicat ainsi que d'une parcelle appartenant à la commune de Vendôme.

Les négociations foncières avec les agriculteurs de la parcelle ZB 61 à la sortie de Sainte-Anne n'ont pas permis d'entrevoir une solution à l'amiable à ce stade. La commune souhaite exproprier la parcelle ZB 61 pour une surface d'environ 960 m² appartenant à Monsieur Jean-Paul HOGU. La parcelle ZE 17 pour une surface d'environ 1 554 m² appartenant à Madame Jacqueline BESNARD (épouse MILON) dont Madame le Maire a reçu à ce stade un accord amiable de vente par l'intermédiaire de son fils Monsieur Jacques MILON.

La commune va entreprendre la reprise de la chaussée de la voie communale de la Guignetière – Déchetterie.

Points difficiles

- Négociations foncières avec Monsieur Jean-Paul HOGU (à ce stade, pas de négociation possible pour une vente à l'amiable)
- Sécurisation de la traversée du giratoire de la RD957 (avis SSGE)
- Raccordement au réseau cyclable de VENDÔME

Les étapes

Conseil départemental de Loir-et-Cher:

- Faire valider le tracé et les caractéristiques
- Rencontrer la ville de VENDÔME pour leur présenter le projet et prévoir le raccordement dans la zone d'activité
- Sécurisation de la traversée du giratoire de la RD 957 : établir un plan pour avis SSGE

Mairie de SAINTE-ANNE :

- Poursuivre les négociations foncières sur la parcelle entre le giratoire et la voie communale
- Engagement procédure d'expropriation sur la parcelle ZB 61 appartenant à Monsieur Jean-Paul HOGU
- Engagement procédure d'expropriation sur la parcelle ZE 17 appartenant à Madame Jacqueline BESNARD, épouse MILON
- Reprise de la chaussée de voie communale Guignetière – Déchetterie

Planning

Travaux envisageables en 2025